

**COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ DE PARENTS**

SÉANCE DU 15 décembre 2003

Page 1

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 15 décembre 2003 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentantes ,
Représentants ,

François Ouellet	Adrien-Gamache
Danielle Desrochers	André-Laurendeau
Guy Doucet	Antoine-Brossard
Mario Lévesque	Charles-Bruneau
André Bertrand	Charles-Lemoyne
Gilles Larouche	D'Iberville
Imed Jebel	De Maricourt
Sophie Brousseau	De Normandie
Claude Germain	Des Milles-Fleurs
Robert Marcil	Des-Quatre-Saisons
Serge Corriveau	Des Quatre-Vents
Carl Lemieux	Des Saints-Anges
Sylvie Paré	Félix-Leclerc
Linda Bossé	Gentilly
Alain Chaput	Georges-É. Cartier
Louise Gervais	Georges-P. Vanier
Claude Carrière	Gérard-Filion
Valérie Brazier	Guillaume-Vignal
Carole Bélanger	Hubert-Perron
Paul Richard	Inter. St -Edmond
Lisette Jetté	Jacques-Rousseau
Laurence Barthélémy	Jean-De Lalande
Martin Kraft	Joseph-De Sérigny
Sylvie Gaudreault	Lajeunesse
Marie-Èlène L'Espérance	Marie-Victorin (Brossard)
André Turgeon	Mgr-A.-M.-Parent
Sylvain Lévesque	Monseigneur-Forget
Martine Généreux	Paul-Chagnon
Daniel Lachance	Pierre-Brousseau
Normand G. Gravel	Pierre-Laporte
France Perrier	Préville
Bertrand De Feydeau	Rabeau
Brigitte Blanchette	Sainte-Claire (Brossard)
Louise St -Cyr	Saint-Jean-Baptiste
Eliane Tremblay	Saint-Laurent
Sandrine Daydé	Samuel-De-Champlain (Brossard)
Michel Parent	Samuel-De-Champlain (Longueuil)
Johanne Côté	Secondaire participative L'Agora
Yves Boissonnault-Francoeur	Tourterelle
Paul Richard	Comité ÉHDAA/ Internationale St-Edmond

Substituts :

Johanne Chartrand	Gentilly
André Taillefer	Saint-Joseph
Michel Parent	Saint-Jean-Baptiste

Participant :

Monsieur Marcel Teasdale	Directeur général adjoint
--------------------------	---------------------------

Invités :

Madame Chantal Laforest	Directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire
Monsieur Louis Gendron	Directeur des services éducatifs
Madame Ginette Vincent	Service, Ressources éducatives

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19h27 précises. Monsieur Turgeon s'informe à savoir si tous ont reçu les documents par la poste : tous semblent avoir reçu la documentation. Il fait une brève description des documents envoyés par la poste ainsi que ceux remis sur place :

Reçu par la poste.:

- l'ordre du jour du 15 décembre 2003;
- les procès-verbaux du 27 octobre 2003 et 17 novembre 2003.

Dans les chemises destinées aux représentants.:

- lettre adressée à Mme Désilets Présidente du conseil des commissaires;
- lettre adressée à M. André Turgeon datée du 10 décembre 2003;
- formulaire « Collecte de données auprès des membres des comités de parents » soumis par la Fédération des comités de parents du Québec;
- lettre de la Fédération des comités de parents du Québec datée du 19 novembre 2003;
- lettre de la Fédération des comités de parents du Québec concernant la coalition pour réussir l'école ainsi que le document intitulé « Déclaration commune de la Coalition pour réussir l'école »;
- 3 documents qui proviennent de « L'Infobourg » sur le financement d'une école.

Documents remis sur la table.:

- Communiqué de presse – de la C.S.M.V. « Gestion rigoureuse, efforts concertés: une situation financière saine mais fragile »;
- Journal « Le Champlain »;
- « Marie -Victorin – Info-Enseignant ».

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur André Turgeon demande à ce que le point « Correspondance » soit mis au point 5.

Il est proposé par Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'école Marie-Victorin (Brossard), que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Résolution : CP-455-12-15

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté est le suivant :

- 19 h 15 1. Ouverture de l'assemblée.
- 19 h 20 2. Adoption de l'ordre du jour
- 19 h 25 3. Parole au public
- 19 h 35 4. Mot du président
- 19 h 45 5. Correspondance
6. Parole à la direction générale
- 19 h 55 7. Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2003 et du 17 novembre 2003 et suivi

AFFAIRES EN COURS

- 20 h 15 8. Politique d'intégration scolaire des élèves immigrants et d'éducation interculturelle
(Retour janvier)
8.1 Questions d'éclaircissement

PAUSE (15 MIN)

9. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire pour l'année 2004 - 2005. (Retour décembre)
- 9.1 Questions d'éclaircissement
9.2 Dépôt d'amendement
9.3 Vote
- 20 h 25 10. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des écoles et actes d'établissement (Retour décembre)
10.1 Questions d'éclaircissement
10.2 Dépôt d'amendement
10.3 Vote
- 20 h 30 11. Capacité d'accueil (Retour décembre)
11.1 Questions d'éclaircissement
11.2 Dépôt d'amendement
11.3 Vote
- 20 h 50 12. Répartition des services éducatifs dans les écoles 2004 - 2005
12.1 Questions d'éclaircissement
12.2 Dépôt d'amendement
12.3 Vote

INFORMATION

- 21 h 00 13. Allocation ÉHDAA
- 21 h 15 21 h 30 14. Transport du midi et surveillance des dîneurs état de la situation

AFFAIRES INTERNES

- 21 h 45 15. 21 h 50 Parole aux parents commissaires.
21 h 55 16. Parole au représentant ÉHDAA
22 h 05 17. Parole aux membres
22 h 25 18. Parole au public
22 h 30 19. Levée de l'assemblée

3. PAROLE AU PUBLIC

Madame Lucie Désilets, présidente du Conseil des commissaires, veut profiter de la présente séance pour souhaiter de très Joyeuses Fêtes à tous les représentants.

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur André Turgeon, mentionne qu'il a reçu une carte de bons souhaits de la part du Conseil des commissaires.

Madame Marie-Claire Brazeau a fait une demande afin d'être une membre du Comité EHDAA. Monsieur Martin Kraft, de l'école Joseph-De Sérigny, fait la proposition de nommer Madame Marie-Claire Brazeau pour siéger comme membre au Comité EHDAA.

Résolution : CP-456-12-15

Adopté à l'unanimité

Monsieur André Turgeon mentionne qu'il a fait partie du Comité pour désigner les gagnants du concours Halloween avec M. Dominic, M. Richard et M. Teasdale et Madame Nicole Leblanc, commissaire.

Les gagnants

Primaire :

Le plus beau costume : Philippe Leduc de l'école Tourterelle

La plus belle citrouille : École Jacques Ouellette

Les plus beaux décors : École des Mille-Fleurs

Secondaire :

Le plus beau conte : Alexandre Bellemare École Jacques Ouellette

Les plus beaux décors : Ex aequo : École Jacques-Rousseau
École Gérard-Filion

À compter du mois de janvier jusqu'en mai 2004, Monsieur André Turgeon assistera aux conseils d'établissements des écoles afin de voir comment ceux-ci fonctionnent.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur André Turgeon fait part de la correspondance reçue :

Fédération des comités de parents du Québec :

Lettre de la Fédération des comités de parents du Québec concernant les délais imposés pour la production du projet éducatif et du plan de réussite, qui va dans le même sens de notre résolution prise le 17 novembre 2003. Monsieur Martin Kraft, de l'école Joseph-De Sérigny, mentionne qu'il serait important de faire part de notre point de vue au Ministère de l'Éducation. Monsieur André Turgeon verra à faire parvenir une lettre à M. Reed d'ici peu accompagnée de notre résolution du 17 novembre 2003.

Lettre de Madame Lucie Désilets présidente du conseil des commissaires :

Lettre que Madame Lucie Désilets a fait parvenir au président du comité de parents et dont les représentants ont reçu copie conforme concernant le questionnaire (sondage) destiné aux représentants du Comité de parents. Monsieur André Turgeon fait part au Comité de la lettre qu'il a adressée à Madame Lucie Désilets en réponse à son envoi du 11 décembre 2003.

Fédération des comités de parents du Québec :
Monsieur André Turgeon invite également les représentants à prendre connaissance de la lettre de la Fédération des comités de parents du Québec concernant la coalition pour réussir l'école.

Monsieur André Turgeon invite les représentants à remplir le questionnaire soumis par la Fédération des comités de parents du Québec intitulé « *Collecte de données auprès des membres des comités de parents* » et à remettre le tout dûment complété, à la meilleure des connaissances des représentants, à la fin de la présente séance.

6. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Marcel Teasdale veut apporter quelques précisions concernant les projets éducatifs et les plans de réussite. La date limite étant le 15 décembre dernier, il mentionne que certains plans de réussite ont été reçus à la C.S.M.V.. Il précise que la C.S.M.V. et Monsieur Louis Gendron responsable du service, sont très flexibles concernant les dates de remise et regardent surtout l'état de situation de chaque établissement.

Monsieur Marcel Teasdale nous informe que Monsieur Denis Sylvestre a été promu au poste de Directeur des Ressources financières et qu'il entrera en fonction en janvier 2004.

Monsieur Marcel Teasdale précise qu'un des rôles importants d'un Directeur général adjoint est la supervision des établissements et que l'opération, que chaque directeur général adjoint avait à faire avant décembre était de rencontrer les différentes directions d'écoles et de les questionner sur les différents objectifs du plan de réussite.

Monsieur Marcel Teasdale fait un bref résumé des activités qui ont eu lieu depuis la dernière rencontre :

- Un événement annuel qui souligne la retraite des gens après 30 ans de service a eu lieu à la fin de novembre, soit le 27 novembre. « La Fête des retraités » : 160 retraités dont 340 participants à la soirée.
- Concert de Noël de l'école Paul Chagnon, à l'église de St-Hubert avec l'OSM de Longueuil a été une très belle réussite. De plus, il tient à mentionner que l'école Paul Chagnon était une école de relève et qu'elle a bénéficié seulement de 6 semaines de pratique. En résumé : un très bel événement avec un immense succès.

Suite à une demande du Comité de parents concernant la formation des membres du conseil d'établissement (parents, personnels et la direction), Monsieur Marcel Teasdale annonce que la nouvelle formation est prévue pour le 18 février 2004 mais que l'endroit reste à déterminer. La formation sera offerte par Monsieur François Houde.

Monsieur Marcel Teasdale veut faire un lien avec les lettres présentées antérieurement (celles de Mme Lucie Désilets et de M. André Turgeon), et son rôle en tant que DGA. Il tient à préciser que son objectif est de développer une étroite collaboration avec le Comité de parents afin d'atteindre une complicité. Il cherche les bons moyens pour y arriver et croit pouvoir y arriver. M. Teasdale a eu une rencontre vendredi dernier avec Monsieur André Turgeon et celle-ci s'est bien déroulée.

Monsieur Marcel Teasdale, au nom de la Direction générale de la C.S.M.V., tient à offrir ses meilleurs vœux pour la période des fêtes. Que les représentants profitent des bons moments avec leurs familles.

Monsieur André Turgeon questionne Monsieur Marcel Teasdale sur la décision de la C.S.M.V. de maintenir ses écoles ouvertes aujourd'hui, le 15 décembre 2003, journée de tempête (plus de 40 cm de neige).

Monsieur Marcel Teasdale explique comment la C.S.M.V. prend une telle décision. Il explique que dès 5h00 ce matin, la C.S.M.V. a communiqué avec ses différents partenaires (Ville de Longueuil, Service de police, transporteurs, entrepreneur en déneigement, météo).

Que suite aux réponses obtenues (les rues sont ouvertes, la sécurité est assurée, seulement 3 cm additionnel de neige sont attendus, que toutes les cours d'écoles seront ouvertes pour 7h00, que les autobus scolaires rouleront). Avec toutes ces considérations, le Directeur général a décidé de laisser les écoles ouvertes.

Monsieur Teasdale mentionne qu'il y a eu beaucoup d'écueils dans la journée. Les médias ont mentionné que toutes les écoles de la C.S.M.V. étaient fermées, le tout suite à une confusion avec le Collège de secrétariat Marie-Victorin (C.S. Marie-Victorin). Dès que cette confusion a été notée, une correction a été envoyée aux médias.

Monsieur Marcel Teasdale mentionne un autre problème dans un secteur particulier, il y a eu un bris d'une machinerie ce qui a occasionné un retard pour le déneigement.

Monsieur Teasdale mentionne qu'en général, 50% des établissements étaient très sécuritaires et que le taux de présence des enseignants était très élevé.

Monsieur André Turgeon invite maintenant les représentants à faire part de la situation dans leurs établissements ainsi que leurs commentaires :

Monsieur Daniel Lachance, de l'école Pierre-Brosseau: situation très anormale; stationnement non déblayé; problème d'autobus; personne à l'accueil.

Monsieur Alain Chaput, de l'école Georges-Étienne-Cartier, questionne sur les critères établis par la C.S.M.V. et trouve inconcevable que les établissements aient été ouverts dans une pareille situation.

Madame Sylvie Paré, de l'école Félix-Leclerc : un seul autobus s'est présenté.

Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'école Marie-Victorin (Brossard): cour non déneigée et les enfants ont dû marcher sur le boulevard pour se rendre à l'école

Madame Marie-Élène L'Espérance, pour l'école Pierre-Brosseau : les élèves doivent voyager avec le transport en commun; retard, rues et trottoirs non sécuritaires.

Madame Linda Bossé, de l'école Gentilly : se questionne à savoir : est-ce qu'à 6h45 la C.S.M.V. était prête à accueillir les enfants dans les services de garde. Monsieur Teasdale est positif sur ce point. Madame Bossé mentionne que les cours n'étaient pas déblayées, ni les sorties d'urgence, les professeurs absents, etc. De plus, Madame Bossé mentionne qu'à l'école secondaire Jacques Rousseau, les enfants se sont fait retournés à la maison car trop d'enseignants étaient manquants.

Monsieur Marcel Teasdale mentionne que les directions d'école ne sont pas responsables des problèmes survenus aujourd'hui et qu'un message a été envoyé à 9h00 dans les médias et

dans les établissements pour informer que les cours étaient bien offerts dans tous les établissements de la C.S.M.V..

Madame Sophie Brousseau, de l'école De Normandie, mentionne pour sa part : elle est parent d'un enfant en maternelle et elle s'est dit que si le Cégep que fréquente les jeunes adultes est fermé, que le service de garde et la cour d'école ne sont pas déneigées, alors les écoles sont fermées.

Madame Lisette Jetté, de l'école Jacques-Rousseau mentionne qu'il manquait beaucoup d'enseignants et que les instructions étaient de laisser aux enfants le choix De retourner à la maison ou de rester à l'école.

Monsieur Claude Carrière, de l'école Gérard -Filion, mentionne qu'il a reçu une plainte d'une dame : « Comment se fait -il que le Cégep était fermé et que les écoles secondaires étaient ouvertes ».

Monsieur Gilles Larouche, de l'école D'Iberville se questionne à savoir si ce n'est pas le fantôme d'une mauvaise décision d'il y a quelques années (2 à 3 ans), qui a incité le DG à prendre la décision d'ouvrir les établissements ?

Monsieur André Bertrand, de l'école Charles-LeMoine, sur 847 élèves à 9h00 seulement 9 élèves étaient présents dans l'école et il n'y avait pas de professeurs. Sur le boulevard Cousineau, chenillette n'avait pas passé sur les trottoirs et dans l'après-midi, il y avait un maximum de 20 élèves.

Monsieur Marcel Teasdale dit qu'il fera un post mortem de l'événement et que, s'il y a lieu, des améliorations seront apportées. Il prend note des commentaires de tous.

Madame Marie-Èlène L'Espérance, de l'école Marie-Victorin, mentionne que seulement la moitié des élèves étaient présents et que l'école Pierre-Brousseau était fermée.

Monsieur Normand Gravel, de l'école Pierre -Laporte, aimerait bien comprendre la situation : retourner les enfants à la maison ou laisser à la discrétion des enfants de rester à l'école ou de retourner à la maison. Qu'est -ce que ceci signifie ? Quand il envoie ses enfants à l'école le matin et qu'il quitte le domicile pour le travail, il espère bien que ses enfants soient en sécurité.

Monsieur Marcel Teasdale tient à rassurer Monsieur Gravel et mentionne qu'en tout temps la sécurité des enfants est assurée, car les enfants ne peuvent être retournés à leurs domiciles sans le consentement des parents.

Madame Martine Généreux, de l'école Paul-Chagnon, questionne sur l'état de la situation et que tous les parents pouvaient bien voir que les chemins étaient impraticables. Alors, pourquoi la C.S.M.V. a t-elle tenu à ouvrir ses écoles ?

Madame Johanne Côté, de l'école sec. Participative l'Agora, mentionne que le matin, la majorité des trottoirs et des rues n'étaient pas déneigées. Que des élèves du secondaire partent à 7h00 de la maison, alors à 7h15 il est déjà trop tard pour savoir par les médias si les écoles de la C.S.M.V. sont ouvertes ou fermées.

Madame Danielle Desrochers, de l'école André -Laurendeau, mentionne qu'il est tout à fait normal que le taux absentéisme soit plus élevé chez les élèves du secondaire. À 8h00, il n'y avait que seulement 200 élèves dans l'école. Elle se questionne sur la sécurité des enfants.

Monsieur Martin Kraft, de l'école Joseph-De Sérigny, voit une confusion dans cette décision : il questionne les critères, et que la décision aurait été très simple à prendre avec 40 cm de neige.

Madame Sylvie Gaudreault, de l'école Lajeunesse, mentionne le taux absentéisme très élevé : environ 3 élèves par classes (habituellement 27), la majorité des élèves sont des marcheurs, et des taxis pour les enfants autistes : les enfants devaient sortir sur les bancs de neige avec l'aide des chauffeurs. Sur 2 autobus scolaires, 1 autobus vide.

Madame Martine Généreux, de l'école Paul-Chagnon, tant qu'à elle, s'inquiète pour la sécurité des enfants et mentionne le danger immense pour les marcheurs, dans de telles conditions.

Monsieur Daniel Lachance, de l'école Pierre -Brosseau, questionne à savoir à quelle heure les premiers appels pour le transporteur ? Selon Monsieur Teasdale, les premiers appels ont eu lieu à 6h00 du matin avec Monsieur Serge Lefebvre. De plus, Monsieur Teasdale mentionne que la règle est claire, s'il n'y a pas de message aux directions d'établissements, ceci signifie que les écoles sont ouvertes. Si la décision est prise à l'effet que les établissements sont fermés, une chaîne téléphonique se met alors en place.

Monsieur Claude Germain, de l'école des Milles-Fleurs, question concernant les transporteurs : est-ce que les transporteurs perdent de l'argent si les services ne sont pas offerts ?

Monsieur Michel Parent, de l'école Samuel-De Champlain (Longueuil), mentionne qu'à 7h00 aucun stationnement n'était déneigé à son école. De plus, il tient à préciser que ni les rues ni les trottoirs étaient sécuritaires pour les enfants. Il questionne à savoir : pourquoi les écoles privées étaient fermées mais pas celles de la C.S.M.V..

Monsieur Bertrand De Feydeau, de l'école Rabeau, questionne Monsieur Teasdale à savoir : Est-ce que la C.S.M.V. juge avoir pris la bonne décision ? Monsieur Teasdale ne peut répondre à sa question pour le moment. Tel que précédemment précisé, il devra faire une analyse complète de la journée avant de pouvoir répondre.

Madame Linda Bossé, l'école Gentilly, questionne sur la sécurité : transport, Ville de Longueuil, grandes artères, petites rues. Elle mentionne que la seule rue qui est sécuritaire dans son secteur est la rue Belcourt et non les autres. Elle mentionne qu'une décision de fermer les services de gardes lors de tempête a déjà été prise, et que le tout avait été demandé pour assurer la sécurité des écoles : exemple : sécurité, déneigement, porte d'urgence, etc.

Monsieur Martin Kraft, de l'école Joseph-De Sérigny, demande à avoir un compte rendu du post mortem de l'événement de la journée du 15 décembre.

Monsieur Marcel Teasdale veut remercier les représentants du respect que tous ont eu à son égard et que la C.S.M.V. va assurer un suivi.

Monsieur Mario Lévesque, de l'école Charles Bruneau, aimerait bien proposer des critères à la C.S.M.V.. Est-ce possible que le Comité de parents propose des critères à la C.S.M.V.? Monsieur André Turgeon mentionne que cela pourra être discuté au point « Parole aux représentants ».

Monsieur Daniel Lachance, de l'école Pierre -Brosseau, a une question pour le Directeur général sur la Société GRICS : concernant l'actionnariat des logiciels. Il questionne concernant les logiciels détenus par la compagnie M2E Solutions Inc. Monsieur Teasdale demande que toutes les informations et documents lui soient remis et stipule que le tout sera soumis au service informatique de la C.S.M.V., responsable de la sécurité informatique.

Madame Valérie Brazier, de l'école Guillaume-Vignal, se questionne sur le nombre maximum d'élèves concernant la pondération. Monsieur Marcel Teasdale réfère la question à Monsieur Louis Gendron qui remettra un document plus tard lors de la présente séance ce qui devrait répondre à sa question.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 octobre 2003 et du 17 novembre 2003 et suivi

Procès-verbal du 27 octobre 2003 : Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal.

➤ Dans la liste des présences les noms suivants sont ajoutés :

- Monsieur Robert Marcil de l'école des Quatre-Saisons
- Madame Martine Généreux de l'école Paul-Chagnon

- Dans la liste des substituts, aurait dû se lire :
- André Taillefer de l'école Saint-Joseph et non Monsieur André Foday.

➤ À la page 5, du procès-verbal du 27 octobre 2003, au 5^e paragraphe, le texte suivant est ajouté à la fin dudit paragraphe :

« La sécurité a toujours été primordiale dans nos écoles et que cette consigne est toujours constante. »

➤ À la page 5, du procès-verbal du 27 octobre 2003, au Point 6, le 2^e paragraphe aurait dû se lire comme suit :

« Madame Danielle Desrochers souligne que la réponse à sa question concernant les 4 orientations dans la Planification stratégique, n'a toujours pas été donnée par la Direction générale adjointe (voir page 2 du procès-verbal du 9 juin 2003). Réponse lui est donnée à la présente séance. »

➤ À la page 7, le titre du Point 10, aurait dû se lire comme suit : « 10. Répartition des services éducatifs dans les écoles 2004-2005 »

➤ À la page 8, au Point 12, le premier paragraphe aurait dû se lire comme suit :

« Monsieur André Turgeon explique que les conseils d'établissements doivent envoyer à Monsieur François Houde, secrétaire général leurs recommandations sur le cadre général régissant le Protocole avec la Ville de Longueuil. Toutes les recommandations doivent être envoyées en copie conforme à Monsieur André Turgeon. »

➤ À la page 11, au point 19, le 4^e paragraphe aurait dû se lire comme suit :

« Madame Carole Bélanger de l'école Hubert Perron questionne à savoir où en sont les écoles avec ce processus ? Est-ce que la majorité des écoles sont très avancées dans ce processus? »

Après avoir apporté les ajouts et corrections ci-haut mentionnés, l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2003 est proposée par Monsieur André Taillefer, de l'école Saint-Joseph.

Résolution : CP-457-12-15

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du 17 novembre 2003 : Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal.

- Dans la liste des présences :

Aurait dû lire : Monsieur François Ouellet de l'école Adrien-Gamache

Ajouter le nom suivant :

- Monsieur Normand G. Gravel de l'école Pierre-Laporte de l'école des Quatre-Saisons Et

Enlever : le nom de Madame Brigitte Blanchette de l'école Saint-Claire (Brossard), elle était absente lors de la séance du 17 novembre 2003.

- À la page 4, au Point 6, on aurait dû lire le nom de *Madame Sylvie Gaudreault*, comme représentante de l'école Lajeunesse.

- À la page 5, au point 7.2, 6^e paragraphe, on aurait dû lire :

« Les membres de la séance profite de la présence de Madame Ginette Vincent et Monsieur Louis Gendron, pour faire un retour sur le « Projet Collaba ». Madame Ginette Vincent explique que le projet vise à faire un portail pour permettre aux jeunes de communiquer entre eux. De cette façon, le projet fournira une adresse électronique aux élèves afin de leur permettre d'échanger les informations pour les projets. Madame Ginette Vincent donne l'exemple suivant : si des élèves d'une école en Gaspésie font un projet avec des élèves de la C.S.M.V., ils pourront travailler via le portail. »

- À la page 6, au 3^e paragraphe, on aurait dû lire :

« Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'école Marie-Victorin (Brossard), demande s'il y aura une place pour les parents sur le portail. Mme Ginette Vincent mentionne qu'on doit expérimenter le tout dans cinq écoles cette année et le tout devrait suivre son cours pour les prochaines années. »

- À la page 6, au point 8.2, le texte suivant est ajouté à la fin de ce paragraphe :

Les critères : Analyse des bulletins de 5^e et 6^e année.

- À la page 8, le 4^e paragraphe, aurait dû se lire :

« Monsieur Louis Gendron en profite pour expliquer brièvement l'enveloppe budgétaire pour le ÉHDAA, et que les chiffres présentés seront le portrait de l'année 1999-2000. »

- À la page 8, au Point 13, 2^e paragraphe, aurait dû se lire :

« Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'école Marie-Victorin (Brossard), explique qu'à son école, la brochure n'a pas été distribuée avec le nouveau bulletin, car la fin d'étape a été fixée au 17 octobre 2003. »

- À la page 10, au 4^e paragraphe, Monsieur Paul Richard mentionne qu'il a vérifié les données, et que le paragraphe aurait dû se lire :

« Il précise que le Comité ÉHDAA représente entre 3 000 à 4 000 parents, que 4 300 invitations ont été envoyées mais que seulement 20 parents étaient présents. »

- À la page 10, au 8^e paragraphe aurait dû se lire :

« Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'école Marie-Victorin (Brossard), explique qu'à son école un parent se plaint que son enfant dysphasique ne reçoit pas les services nécessaires. Monsieur Paul Richard explique que selon sa compréhension, les budgets sont alloués pour l'ensemble et non pas par élève. Selon Madame L'Espérance si cet enfant dysphasique ne serait pas à l'école, il n'y aurait pas d'orthopédagogue pour cette classe, mais que présentement l'école bénéficie de l'aide de l'orthopédagogue. Monsieur André Turgeon conclut en suggérant à Madame L'Espérance qu'elle devrait dire à ce parent de communiquer avec le Comité ÉHDAA. »

- À la page 10, le texte suivant devrait être ajouté à la fin du 9^e paragraphe :

« Monsieur Paul Richard a répondu à Mme Valérie Brazier en mentionnant que le Comité ÉHDAA est régi par la Loi sur l'instruction publique (art. 185), que le nombre de membres est déterminé par la C.S.M.V., mais que les parents doivent être majoritaires. Présentement le Comité ÉHDAA se compose de : 12 parents, 2 enseignants, 1 directeur d'école, 1 professionnel non enseignant, 2 membres de la communauté et un représentant de la C.S.M.V. »

Après avoir apporté les ajouts et corrections ci-haut mentionnés, l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2003 est proposée par Madame Danielle Desrochers, de l'école André-Laurendeau.

Résolution : CP-458-12-15

Adopté à l'unanimité

Suivi du procès-verbal du 17 novembre 2003 :

- Page 4 (élève pondéré) : Monsieur Louis Gendron remet un document qui donne la pondération pour chaque niveau. Monsieur Paul Richard du Comité ÉHDAA mentionne que ces tableaux donnent des maximums et des moyennes d'élèves par groupe, et que dans certains cas les maximums ou moyennes ne sont pas toujours atteints. Madame Martine Généreux, de l'École Paul-Chagnon questionne sur le fait que dans un des groupes de son école, le maximum est dépassé. Quelle est la procédure à suivre ? Est-ce normal qu'il y ait un dépassement ? Monsieur Louis Gendron explique que le tout dépend de la catégorie d'élèves. Ce point sera vérifié auprès de la direction d'établissement.

Madame Valérie Brazier, de l'école Guillaume-Vignal, se questionne sur le ratio donné en début d'année, soit 1 élève TC compte pour 1 élève en début d'année. Si une classe se retrouve avec plusieurs élèves TC, alors le ratio n'est pas respecté ? Monsieur Louis Gendron explique que l'équipe école et les groupes doivent être équilibrés par la direction d'établissement afin de s'assurer que le tout est bien fait.

Monsieur Paul Richard, du Comité EHDA, explique que dans la convention collective des enseignants, les procédures et démarches à suivre sont prévues en cas de dépassement.

- Page 5... Liste des organismes offrant des services pour l'intégration : document remis par Madame Ginette Vincent.
- Page 6... Projet Collaba : document intitulé « Portail Collaba » est remis par Monsieur Louis Gendron sur le projet Collaba.
- Page 7... Répartition des services éducatifs : Monsieur Louis Gendron n'a pas encore les documents (nouveau portrait); le tout est reporté en janvier 2004.
- Page 12... Document « L'Éducation à la sexualité » : retour en janvier 2004 par Monsieur Louis Gendron.

AFFAIRES EN COURS

8. POLITIQUE D'INTÉGRATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE (retour en janvier 2004)

8.1 Questions d'éclaircissement :

Madame Valérie Brazier, de l'école Guillaume-Vignal, questionne concernant l'intégration des enfants. Madame Ginette Vincent répond que le tout doit se faire par les parents et par l'école. Le financement que la C.S.M.V. reçoit est pour l'ensemble de ses établissements.

Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'école Marie-Victorin (Brossard) questionne sur les élèves en maternelle. Madame Ginette Vincent stipule que les classes d'accueil vont demeurer.

Madame Martine Généreux, de l'école Paul-Chagnon, questionne sur l'aide offerte aux parents et aux enfants. Madame Ginette Vincent stipule que la C.S.M.V. regarde toutes les avenues possibles avec les organismes, la communauté, les ministères et l'éducation aux adultes, pour offrir le plus d'aide possible.

9. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2004-2005 (retour en décembre 2003)

9.1 Questions d'éclaircissement :

Monsieur Sylvain Lévesque, de l'école Mgr Forget : est-ce que la C.S.M.V. est capable de nous dire combien d'élèves sont déplacés par école ? Selon Madame Chantal Laforest, il

faut consulter le document « *Résultat de l'application de la politique de surveillance des élèves et transport scolaire durant la période du dîner* » aux catégories 5 et 6, pour connaître ces données.

Madame Chantal Laforest mentionne que le document remis est une image des établissements prise en octobre dernier et que si les données ne sont pas exactes, il faut vérifier avec les directions d'établissement.

9.2 Dépôt d'amendement :

Sylvain Lévesque, de l'École Monseigneur-Parent, propose de ne pas adopter une telle politique car les données nécessaires ne sont pas disponibles. Il propose que le tout soit reporté à la séance du mois de janvier 2004. Le tableau remis par Madame Chantal Laforest est erroné car dans certaines écoles, aucun élève n'est déplacé (sur le tableau) quand en réalité, certains élèves sont déplacés.

9.3 Vote :

Pour : 12
Contre 7
Abstention : 13

Proposition est acceptée- le tout est reporté en janvier 2004.

Résolution : CP-458-12-15

Adopté à la majorité

Monsieur Marcel Teasdale et Madame Chantal Laforest stipulent que les données inscrites au tableau, sont des données spécifiques à un moment donné dans l'année, et qu'il est impensable d'avoir une image exacte à une date précise. Madame Chantal Laforest mentionne que ces informations sont une surcharge additionnelle pour les secrétaires d'écoles. C'est un travail manuel et que pour le moment, le tout n'est pas informatisé. Il faut alors arrêter l'image à une certaine date, ce que la C.S.M.V. a fait au mois d'octobre.

Monsieur André Taillefer, de l'école St-Joseph, questionne sur la possibilité d'informatiser le tout.

Monsieur Normand Gravel, de l'école Pierre-Laporte : selon lui les représentants veulent simplement vérifier si les données indiquées au tableau sont bien les données soumises à la commission par les écoles au 31 octobre 2003. Selon Madame Chantal Laforest, les données sont prises à une date donnée, peut-être pas nécessairement au 31 octobre 2003, mais plutôt à la date que l'école a soumis les chiffres.

Madame Martine Généreux, de l'école Paul-Chagnon : est-ce que les demandes de choix de déplacement sont considérées comme « élèves déplacés » ? Madame Chantal Laforest mentionne que souvent les écoles mélangent les informations : choix d'école et déplacement. Madame Martine Généreux, de l'école Paul-Chagnon : comment classifie-t-on lorsque l'établissement demande aux parents s'ils veulent être déplacés ? Madame Chantal Laforest répond que dans ce cas, on dit un départ « volontaire » comme choix du parent. Madame Chantal Laforest explique que l'élève a toujours le choix de retourner à l'école de son quartier.

Madame Danielle Desrochers, de l'école André-Laurendeau : pourquoi les directions d'école ne pourrait pas soumettre le document à leur conseil d'établissement ? De cette façon, on aurait les données transmises originalement à la C.S.M.V. ? Sur cette question, Madame Chantal Laforest rassure les membres en spécifiant qu'elle cherche seulement à simplifier les processus.

10. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT (retour en décembre 2003)

10.1 Questions d'éclaircissement :

Madame Lhda Bossé, de l'école Gentilly, locaux au Boisé des lutins : Madame Chantal Laforest stipule que le tout est corrigé pour 6 locaux.

10.2 Dépôt d'amendement : aucun

10.3 Vote

Il est proposé par Madame Sylvie Gaudreault, de l'école Lajeunesse, d'adopter le document.

Résolution : CP-460-12-15

Adopté à l'unanimité

11. CAPACITÉ D'ACCUEIL (retour en décembre 2003)

11.1 Questions d'éclaircissement : aucune question d'éclaircissement

11.2 Dépôt d'amendement : aucun

11.3 Vote :

Il est proposé par Monsieur Martin Kraft, de l'école Joseph-De Sérigny, d'adopter le document.

Résolution : CP-461-12-15

Adopté à l'unanimité.

12. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS DANS LES ÉCOLES 2004-2005

12.1 Questions d'éclaircissements :

Monsieur Sylvain Lévesque, de l'école Monseigneur-Forget : est-ce que les nouvelles versions sont prêtes ? Monsieur Louis Gendron, le tout est en processus au fur et à mesure que les consultations entrent. Les nouvelles versions seront soumises en janvier quand le tout sera compilé.

Monsieur Louis Gendron explique que la 1^{ère} partie du document est à titre informatif et que cette partie doit être adoptée et non la 2^e partie du document.

Madame Johanne Côté, de l'école sec. Participative l'Agora, demande que la cote 1.2 signifiant « enseignement à programme alternatif » soit indiqué. Monsieur Louis Gendron mentionne que le changement est déjà apporté au document.

Madame Marie-Èlène L'Espérance, École Marie-Victorin (Brossard), se questionne à savoir qui devra donner le nouveau nom du programme. Selon Monsieur Louis Gendron, c'est l'école qui choisira le nom, mais à titre d'exemple : « concentration ».

12.2 Dépôt d'amendement : aucun

12.3 Vote :

Il est proposé par Monsieur Martin Kraft, de l'école Joseph-De Sérigny, d'adopter le document.

Résolution : CP-462-12-15

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Sylvain Lévesque, de l'école Monseigneur-Forget, est contre l'adoption du document.

Monsieur Louis Gendron explique que le document remis concernant le temps alloué pour les orthopédagogues, orthophonistes, psycho éducateurs, qu'une correction sera apportée dans la première colonne (orthopédagogues) pour répartir le temps entre C.S. et école.

Madame Sylvie Gaudreault, de l'école Lajeunesse, demande s'il sera possible d'avoir la version corrigée. Monsieur Louis Gendron la soumettra au mois de janvier 2004.

INFORMATION

13.ALLOCATION ÉHDAA

Monsieur André Turgeon explique qu'il y a eu une rencontre de ce comité avec le Comité exécutif, Monsieur Louis Gendron et Madame Brochu. Les chiffres de 1999-2000 ont été soumis. Les parents ont été très mécontents concernant l'ancienneté des chiffres, mais qu'éventuellement des chiffres plus récents seront soumis. La rencontre a duré environ 3 heures. Un document de 7 pages a été remis avec des colonnes de chiffres, etc. Monsieur André Turgeon explique brièvement les chiffres qui ont été remis et comment la rencontre s'est déroulée.

Un montant ajouté de 1,5 million provenant du budget de la commission est versé majoritairement dans les écoles où se trouvent les élèves ÉHDAA: pas directement à l'élève mais réparti entre le secrétariat, la direction, les enseignants et l'élève. L'exercice ne peut pas être fait de façon réelle car les sommes réparties par élève ne sont pas connues. Le document remis est un canevas qui explique comment les chiffres sont répartis pour les élèves ÉHDAA. L'objectif de la C.S.M.V. est de modifier et d'améliorer le canevas.

Monsieur Louis Gendron stipule que durant l'année il sera en mesure de soumettre les chiffres mais qu'il sera impossible de compléter cette tâche pour la prochaine rencontre du mois de janvier.

Madame Sylvie Gaudreault, de l'école Lajeunesse, questionne à savoir s'il y a eu augmentation d'élèves EHDAA ? Selon Monsieur Louis Gendron, quand on parle de ratio on peut mentionner qu'il y a eu augmentation et ce malgré la décroissance de notre clientèle.

14. TRANSPORT DU MIDI ET SURVEILLANCE DES DÎNEURS ÉTAT DE LA SITUATION

Madame Chantal Laforest explique le tableau « *Résultat de l'application de la politique de surveillance des élèves et transport scolaire durant la période du dîner.* »

Madame Chantal Laforest mentionne que le document a été préparé suite à une demande du conseil des commissaires et explique brièvement le document. Les chiffres proviennent des directions d'écoles. Madame Chantal Laforest souhaite revenir à la rencontre du mois de janvier pour expliquer le tout plus en détail, vue l'heure tardive (22h30).

Monsieur Robert Marcil, de l'école Des Quatre -Saisons, questionne à savoir combien il y a eu de demandes ? Selon Madame Chantal Laforest, il y a eu environ 427 demandes, mais il y a aura correction, environ 8 de moins. Alors, 419 ont été acceptées.

Madame Sylvie Paré, de l'école Félix Leclerc, questionne à savoir la légende 1 : re : choix d'école, la totalité des frais à être assumé par le parent.

Monsieur Imel Jebel, de l'école De Maricourt : questionne à savoir pourquoi le dernier tableau 2002-2003, les revenus sont à 0. Madame Chantal Laforest explique que c'est la première année de la politique en 2003-2004.

Monsieur Alain Chaput, de l'école Georges-Étienne-Cartier, questionne sur le fait que si 419 demandes ont été acceptées, en moyenne 119\$ par demande, est-ce que le 50 000 \$ a été respecté. Selon Madame Chantal Laforest le budget a été respecté et non dépassé.

Madame Marie-Élène L'Espérance, de l'école Marie-Victorin (Brossard) : est-ce que le total devrait être égale ? Madame Chantal Laforest mentionne qu'il faut faire attention car les réguliers au service de garde ne sont pas indiqués.

Monsieur François Ouellet, de l'école Adrien-Gamache, questionne sur les chiffres 0,27\$/élève dîneur par jour à être retourner à la C.S.M.V. Madame Chantal Laforest indique que ce montant couvre les frais administratifs (conciergerie, etc.)

Madame Linda Bossé, de l'école Gentilly, questionne concernant ces montants à retourner à la C.S.M.V. : frais administratifs, frais de conciergerie ? Comment se fait-il qu'il y ait des frais de conciergerie, quand les frais de conciergerie sont décentralisés dans les écoles. Madame Chantal Laforest explique que les allocations sont versées dans les écoles par la C.S.M.V.

Monsieur Robert Marcil, de l'école Des Quatre -Saisons : se questionne concernant le montant de 50 000 \$; est-ce que cette enveloppe sera disponible l'an prochain ? Selon Madame Chantal Laforest, par voie de résolution ce 50 000\$ sera disponible l'an prochain à moins que le tout soit changé par résolution. Madame Chantal Laforest stipule que ceci représente environ 22% de rabais pour le parent.

Madame Marie-Élène L'Espérance concernant les coupures prévues ? Ont-elles bien eues lieu cette année ? Madame Chantal Laforest mentionne que les coupures n'ont pas encore eues lieu mais explique que le transport du midi n'a jamais été couvert par le MEQ, et que la

C.S.M.V. a toujours fait des mains et des pieds pour offrir ce service du midi.

Madame Louise St-Cyr, de l'école St-Jean-Baptiste : il n'y a pas eu de coupures selon le dernier conseil des commissaires, en plus d'un extra de 500 000\$ qui provient des écoles privées. Selon Madame Chantal Laforest ces sommes sont utilisées dans le budget global de la C.S.M.V. et non attribuées au transport du midi mais aux services directs à l'élève.

Monsieur Alain Chaput, de l'école Georges-Étienne Cartier, questionne à savoir si les baisses prévues par le gouvernement n'ont finalement pas eu lieu, pourquoi charger les parents immédiatement quand ces sommes ne sont pas nécessaires?

Monsieur André Turgeon suggère de remettre le tout pour discussion au mois de janvier 2004, considérant que la résolution prise par le conseil des commissaires de mai 2003, prévoyait que considérant une baisse de revenus de la part du gouvernement, et que pour le moment cette baisse n'a pas eu lieu.

Avant que Monsieur Marcel Teasdale quitte la séance, Monsieur Sylvain Lévesque a une question concernant les plans de réussite. Monsieur Marcel Teasdale réfère Monsieur Sylvain Lévesque à sa réponse du début de la séance de ce soir.

Monsieur Marcel Teasdale assure que les suivis seront faits. Monsieur Sylvain Lévesque demande, si possible, d'avoir un portrait de la situation pour le 19 janvier 2004. Monsieur Marcel Teasdale mentionne qu'il ne peut s'engager à remettre un tel portrait pour le 19 janvier 2004 car la C.S.M.V. respecte le cheminement de chaque école et qu'il accompagne les exceptions.

Monsieur François Ouellet, de l'école Adrien-Gamache, se questionne à savoir comment savoir si la direction d'école a soumis le plan de réussite. Marcel Teasdale répond qu'il peut vérifier avec son DGA, mais qu'il faut s'assurer que les plans de réussites passent devant les conseils d'établissements.

Monsieur Yves Boissonnault -Francoeur, de l'école Tourterelle, questionne concernant le service de gardes et les services des loisirs qui se chevauchent durant les semaines des vacances d'été. Est-ce possible que la C.S.M.V. regarde la situation et tente de régir cette situation afin que le service soit continué ? Monsieur Marcel Teasdale prend note de la demande et assurera un suivi au cours de l'année.

Monsieur Robert Marcil, de l'école Quatre-Saisons : est-ce possible de savoir combien d'écoles ont déposé les plans de réussites pour le 19 janvier 2004 ? Monsieur Marcel Teasdale ne peut se commettre sur une date précise.

AFFAIRES INTERNES

15.PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Monsieur Sylvain Lévesque et madame St-Cyr : dépose un document résumant les réunions et tables de travaux du conseil des commissaires du 10 juin 2003 au 9 décembre.

Une formation a eue lieu samedi dernier.

Le tout est reporté au mois de janvier – aucun point majeur à discuter pour le moment.

16. PAROLE AU REPRÉSENTANTS ÉHDAA

Monsieur Paul Richard fait un bref résumé de la réunion qui s'est déroulée le 25 novembre 2003 : présentation du budget de 40 Millions, dont 8 millions en services directs aux élèves, 4 millions de gestion (directeur d'écoles)

Revenus : 14% mais certaines dépenses à 22%

Selon la Loi 187.2 (LIP), un des rôles du Comité est de donner son avis sur l'affectation des ressources financières.

Monsieur Paul Richard explique un peu le désarroi du Comité. Et que le Comité a fait une proposition pour qu'une demande écrite soit envoyée à la C.S.M.V. afin d'avoir les prévisions budgétaires EHDAA.

Prochaine rencontre : le 17 décembre 2003

17. PAROLE AUX MEMBRES

Madame Johanne Côté, de l'école sec. Participative l'Agora, demande aux autres représentants s'il est possible de fournir, pour la rencontre de janvier 2004, les frais de repas à la cafétéria dans chaque école secondaire.

Monsieur André Turgeon demande aux représentants de compléter le formulaire de la Fédération des comités de parents du Québec « *Collecte de données auprès des membres des comités de parents* » immédiatement, car il doit remettre le tout pour le plus tard 21 janv.

18. PAROLE AU PUBLIC

Madame Sylvie Picard et Madame Nicole Leblanc

Offerts leur meilleurs vœux aux membres du comité de parents.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Martin Kraft, de l'école Joseph-De Sérigny, de lever l'assemblée à 23h20.

RÉSOLUTION : CP-463-12-15

Adopté à l'unanimité

Johanne Chartrand
Secrétaire administrative

André Turgeon
Président

Annexe 1 -- MODIFIÉE

COMITÉ ÉHDAA

Membres 2003-2004

Madame Michelle Laguë, présidente

Madame Manon Therrien, vice-présidente

Monsieur Benoît Robert, trésorier

Monsieur Paul Richard, représentant au comité de parents

Représentants :

Madame Chantal Albert
Madame Chantal Boisselle
Madame Monica Brazeau
Madame Josée Cloutier
Madame Karine Gloutney
Madame Nancy Lepage
Madame Josée Olivier

Substituts :

Monsieur Jules Alexandre
Madame Louise Corriveau
Madame Donna Craven
Monsieur Jean-Pierre Ethier
Madame Providence Francoeur
Madame Diane Leduc